

Décision

Générale

colonial

Décision n° 802 21 aout 1951

n° 802 21

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 10 du 01/09/1951

Date de publication

21 août 1951

Date du numéro

1 septembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

Un passage de retour par anticipation pour la Métropole est accordé à Mc Boulanger, épouse de M. Boulanger (Ernest), ingénieur électricien contractuel, qui appartient au groupe III. Une réquisition de passage Djibouti- Marseille par voie maritime et une réquisition Marseille-Strasbourg (Bas-Rhin) par voie ferrée seront délivrées à Mme Boulanger, qui voyagera accompagnée de son fils âgé de trois ans.